## LA FISCALITÉ

Le sous-jacent a une valeur réelle, le marché est en expansion et offre de la visibilité et cerise sur le gâteau l'investissement dans Capiteo offre les avantages fiscaux suivants:

## Etapes

- $\bigcirc$ 1
- J'investis dans une société CAPITEO

A partir de 5000 euros (placement éligible au PEA) La société devient propriétaire d'un bien dans Paris intra-Muros Le bien est loué en location saisonnière touristique

- 2 En contrepartie d'une conservation des titres pendant 5 ans, vos clients pourront :
  - Obtenir une réduction d'ISF de 50% et une éxonération de 100% du montant investi au titre de l'ISF (dans la limite des plafonds TEPA ISF)
  - Obtenir une réduction IR de 18% du montant investi.
- Je percois chaque année les revenus locatifs de la société au prorata du montant investi
- (3) Les avantages fiscaux sont présentés en l'état actuel de la réglementation fiscale applicable et sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir postérieurement date de sortie de cette offre.
- (4) La réduction ISF s'applique aux souscripteurs ISF et représente 50 % du montant versé au capital initial ou aux augmentations de capital d'une PME, dans la limite de 45 00 (soit un versement maximal ouvrant droit à une réduction fiscale de 90 000 €).
- (5) La réduction IR s'applique aux souscripteurs IR et représente 18 % du montant versé au capital initial ou aux augmentations de capital d'une PME, dans la limite de 9 000 € p. une personne seule (correspondant à une souscription au capital de 50 000 €) et de 18 000 € pour un couple marié (correspondant à une souscription au capital de 100 000 €).

L'INVESTISSEMENT COMPORTE DES RISQUES DÉTAILLÉS PLUS PRÉCISÉMENT EN PAGE 2 DU PRÉSENT DOCUMENT, NOTAMMENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET UN RISQUE D'ILLIQUIDITÉ. L'INVESTISSEUR EST TENU DE CONSERVER SES ACTIONS A MINIMA JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021, À DÉFAUT DE QUOI, IL EXISTE UN RISQUE DE REMISE EN CAUSE DE SA RÉDUCTION FISCALE.